

INFORMATION A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES ET DES ELEVES

AFFECTATION DANS UN LYCEE PUBLIC EN 2^{nde} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE :

Pour les élèves non affectés venant d'un établissement privé ou du public en 2^{nde} générale :

Un document est à retirer aux bureaux 103 ou 104 de la direction académique et à ramener accompagné des pièces justificatives pour le 6 juillet

Une commission d'ajustement se tiendra le 8 juillet. Les résultats des affectations seront communiqués par les établissements d'accueil à partir du 9.

AFFECTATION DANS UN LYCEE PUBLIC EN VOIE PROFESSIONNELLE (2^{nde} professionnelle, CAP)

1 : *Pour les élèves **non affectés** dans cette voie et qui sont scolarisés dans un établissement de l'académie de Montpellier (en classe de 3^{ème}, ou de 2^{nde}) :*

Les élèves doivent s'adresser à leur établissement d'origine pour repostuler sur places vacantes :

- 26 juin : Consultation des places vacantes
- 29 et 30 juin : Saisie des vœux dans les établissements
- 1^{er} juillet : Résultats de l'affectation consultable sur internet : www.ac-montpellier.fr

Si à l'issue des résultats, votre enfant n'est pas affecté : une troisième commission aura lieu au mois de septembre

- 4 septembre : Consultation des places vacantes
- 7 et 8 septembre : Saisie des vœux dans les établissements
- 9 septembre : Diffusion des résultats